

**Municipalité de Moudon**



**Préavis n° 40/19  
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 465'000.– pour le  
réaménagement de la zone de stationnement des  
Combremonts (parcelle 176)**

Déléguée municipale : Carole PICO, syndique, c.pico@moudon.ch, 079/817.19.99

Délégué municipal : Felix STURNER, municipal, f.sturner@moudon.ch, 078/980.48.49

Adopté par la Municipalité le 13 mai 2019

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 18 juin 2019

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 465'000.-- pour le réaménagement de la parcelle 176 située aux Combremonts afin notamment d'augmenter le nombre de places de stationnement.

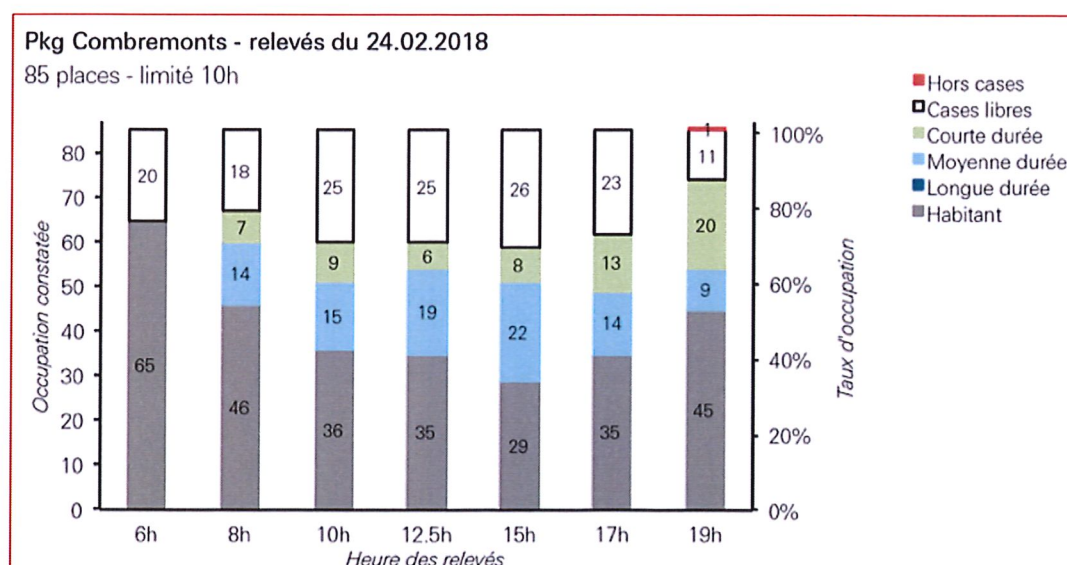
Le projet présenté dans ce préavis constitue un objectif du programme de législature 2016-2021 de la Municipalité et s'inscrit également dans le cadre de la nouvelle politique municipale de stationnement. L'objectif visé est de proposer une offre en stationnement en faveur des différents usagers en prévision afin notamment de libérer de la place pour la requalification du centre-ville de Moudon et de mettre en œuvre une politique de parage satisfaisant aux besoins des habitants, des employés et des visiteurs de notre Ville.

Le secteur des Combremonts jouit d'un fort potentiel, certes en dehors du centre-ville mais à deux pas de celui-ci et des commerces, pour accueillir le parage des véhicules en anticipant notamment la diminution des places de stationnement au centre-ville.

De manière générale, le stationnement est un facteur important de l'accessibilité à la ville et de sa vitalité économique. Autant les habitants que les visiteurs ou les personnes travaillant à Moudon doivent pouvoir trouver une offre en parage adaptée à leurs besoins.

## 2. Description du projet

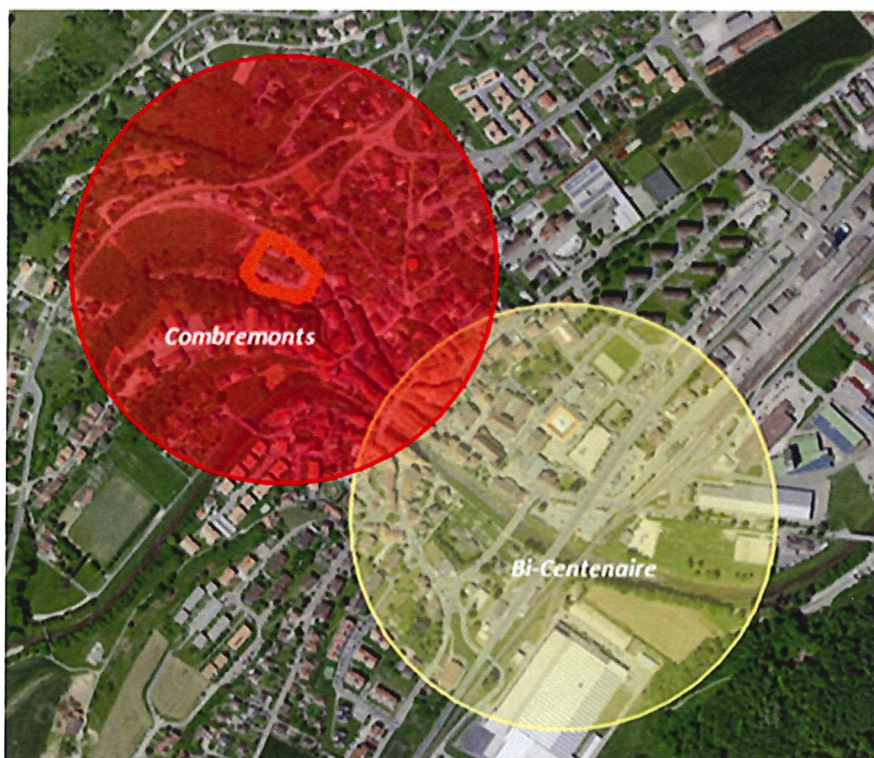
Le parking des Combremonts dispose actuellement de 85 places avec une limitation du temps de stationnement à 10 heures. Les personnes au bénéfice d'un macaron B (nombre de 24 en 2018) ont la possibilité de s'y parquer. Quant à son utilisation, elle peut être qualifiée de moyenne et même forte puisque le taux d'occupation atteint presque les 90% en début de soirée selon le décompte établi par le bureau RRA dans le cadre de l'étude sur le stationnement (préavis 19-17) dont le détail, avec les types d'usagers, est présenté ci-après :





Avec le réaménagement du centre-ville et la diminution du nombre de places qu'il implique, notamment à la rue du Temple et à la Grand'rue, il importe d'attirer le conducteur vers le secteur qui en contient plus, et de façon groupée, ceci afin de diminuer le trafic urbain causé notamment par la recherche de places.

Le parking des Combremonts jouera, à l'ouest, le rôle qu'assumera le parking du Bicentenaire à l'est, selon la nouvelle politique municipale de stationnement. Les deux sont parfaitement complémentaires pour offrir une accessibilité optimale au centre-ville, comme l'illustre la figure ci-dessous (représentant la couverture de la ville par des cercles de 300 mètres de rayon).



Plus concrètement, le projet de réaménagement de la zone de stationnement des Combremonts consiste à :

- augmenter la capacité d'accueil des véhicules avec 128 véhicules (voir plan en annexe), soit 43 places de parc supplémentaires (+50.5%) ;
- réduire la durée de stationnement pour éviter un parcage longue durée de véhicules (10h) dans le but de favoriser un tournus et l'emploi de macarons par les habitants et les employés ;
- démolir la grange des Combremonts en utilisant cet emplacement comme nouvelle place de jeu ;
- maintenir une partie de l'infrastructure existante tout en veillant aux qualités climatiques des lieux par la plantation d'arbres à proximité des nouvelles places de stationnement dont la surface sera en grilles à gazon ;
- mettre en place une signalisation incitant les usagers à utiliser ces places de parc proches du centre-ville ;
- aménager et arboriser pour délimiter la zone de stationnement avec d'une part, la route des Combremonts et d'autre part, avec la nouvelle place de jeux.

Dans le cadre de ce projet, il est donc proposé le remplacement de l'espace de jeux par la création d'une nouvelle aire à l'endroit de l'actuelle grange d'une surface de quelque 320m<sup>2</sup>. Le nouvel emplacement a été déterminé et choisi notamment en raison de la configuration du terrain.

Par ailleurs, il convient de noter qu'il a été privilégié de proposer le remplacement des jeux en place car ceux-ci ont subi les effets d'une forte fréquentation et parfois ont été victimes de déprédations. L'amélioration de la qualité des espaces publics constitue également une action du programme de législature 2016-2021.

Pour la Municipalité, en résumé, la variante proposée permet notamment d'atteindre les buts suivants :

- assurer une offre suffisante en stationnement à proximité du centre-ville pour répondre à la demande des usagers à moyen/long terme ;
- assurer des conditions d'accès aisées aux commerces et services pour leurs clients ;
- assurer des conditions d'accès aisées pour les visiteurs du Bourg ;
- favoriser le stationnement à proximité immédiate du centre-ville (environ 5 minutes à pied) ;
- offrir des places de stationnement et prendre des mesures afin d'éviter que la demande des pendulaires ne pénalise d'autres types d'usagers, en particulier les clients/visiteurs ;
- offrir aux employés des entreprises moudonnoises des places de stationnement en échange d'un macaron dont le tarif est à déterminer (tarif broyard) ;
- maintenir l'offre d'un espace de jeux en créant une nouvelle aire avec des installations de qualité pour les enfants.

En cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, le projet sera soumis à l'enquête publique. Le démarrage des travaux est projeté au début de l'année 2020.

### **3. Coût et financement**

Un montant estimatif de CHF 250'000.— pour le réaménagement et l'agrandissement du parking des Combremonts est prévu au plan des investissements en 2019. Le coût devisé dans le présent préavis est donc supérieur. Cela s'explique notamment en raison du dimensionnement de la zone de stationnement, des coûts de démolition de la grange des Combremonts et le déplacement de la place de jeux avec de nouvelles installations.

La phase de mise en soumission des travaux étant en cours, les coûts sont basés sur des devis établis au stade du projet et des estimations.

Dans le détail, le coût des travaux est devisé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Base</b>	<b>Montant arrondi en CHF HT</b>
Travaux de génie civil	Devis	260'000.--
Démolition de la grange	Devis	35'000.--
Aire de jeux	Devis	60'000.--
Travaux de paysagisme, arborisation et clôture	Devis	30'000.--
Signalisation	Estimation	8'000.--
Mise à l'enquête publique	Devis	3'000.--
Honoraires	Estimation	10'000.--
Divers et imprévus	Estimation	25'000.--
TVA 7.7%		33'187.--
<b>TOTAL TTC (montant arrondi)</b>		<b>465'000.--</b>

Il est à relever que cette réalisation pourra être amortie, tout ou partie, par prélèvement sur le compte « Provision places de parc » alimenté au moyen des taxes de compensation pour places de stationnement. Le solde disponible de ce compte de provision s'élève, à ce jour, à CHF 457'554.50.

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 40/19 ;
  - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 
1. autorise la Municipalité à réaliser les travaux pour le réaménagement de la zone de stationnement des Combremonts (parcelle 176),
  2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 465'000.--, TVA incluse, dont à déduire toute subvention éventuelle,
  3. prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan,
  4. prend acte que cet investissement pourra être amorti , tout ou partie, par reprise sur le compte «provision places de parc ». Le solde éventuel devant être amorti en 30 ans maximum,
  5. autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout de la dépense globale de CHF 465'000.-- aux meilleures conditions du moment.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique

Le secrétaire :



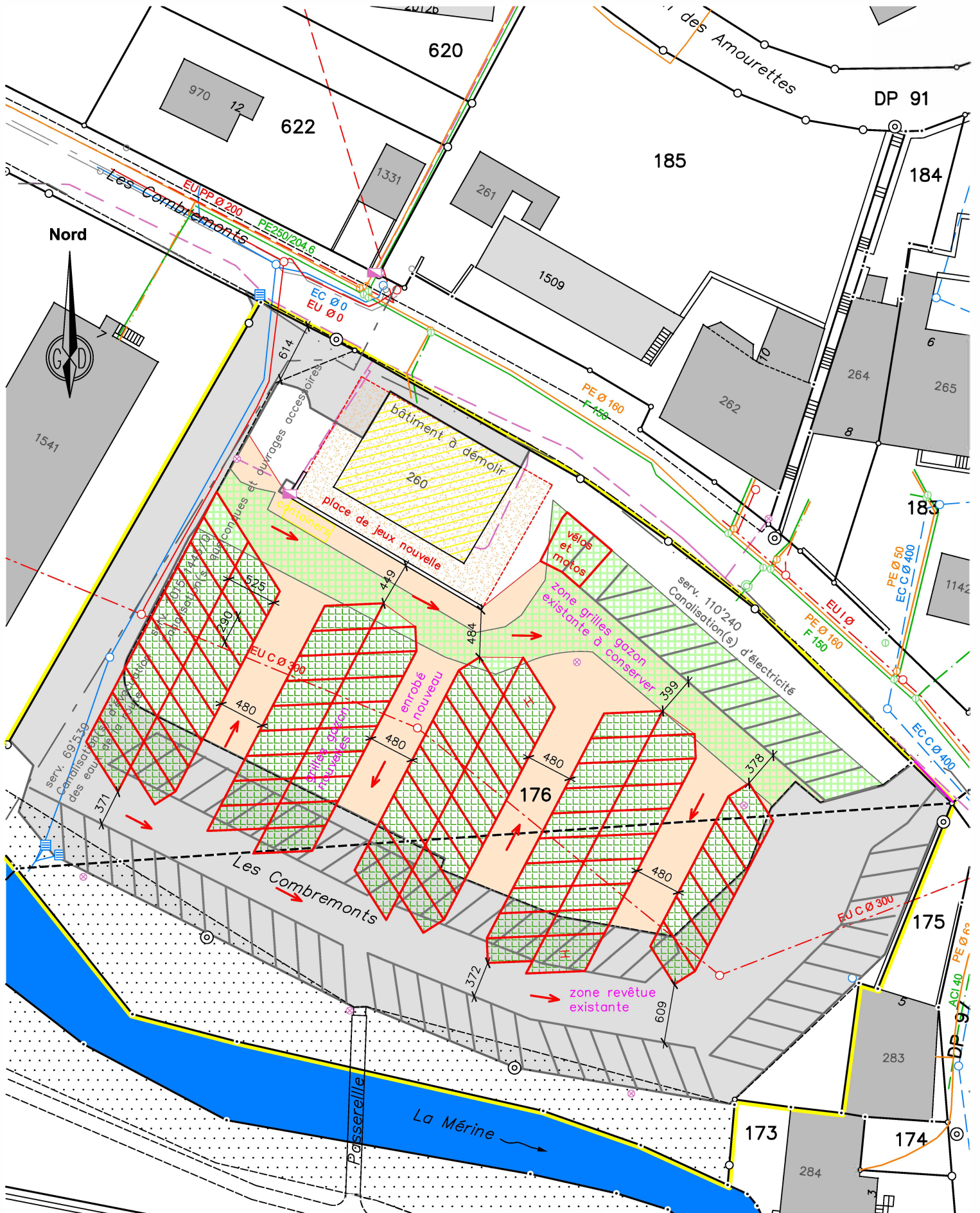
C.PICO

A. IMERI

Annexe : plan de situation



# MOUDON - Projet place de parc



128 places au total avec cette variante

**1:500**

Dossier n° M 23'723.01 / GD



Moudon, le 14 mai 2019

**NPPR** INGÉNIEURS ET GÉOMÈTRES SA  
 NICOD - PERRIN - PARISOD - REY  
 Ch. Château-Sec 6 / CP 186 1510 Moudon  
 Tél. 021 905 15 88 moudon@nppr.ch